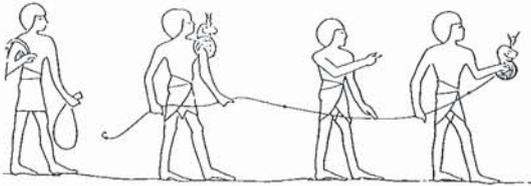


# Plaidoyer pour une profession

par Roger SCHAFFNER  
Président de l'AFT



Arpenteur égyptien faisant tendre le cordeau par ses aides. Le cordeau était divisé en 12 parties égales par des nœuds et chaque extrémité comportait une tête de bélier. La division en 12 parties permet, par le rapport 3-4-5, de construire un triangle rectangle et d'élever ainsi une perpendiculaire.

## QU'EST-CE QU'UNE PROFESSION ?

### Une vocation...

— exigeant une connaissance spécialisée et souvent une préparation longue et intensive, comprenant l'enseignement des techniques et méthodes ainsi que des principes scientifiques, historiques ou scolaires leur servant de base ;

— maintenant à force d'organisation ou d'opinion concertée, des niveaux élevés de réalisation et de moralité ;

— engageant ses adeptes à l'étude continue et à un certain rendu du travail avec pour principal but, l'accomplissement d'un service public.

**Qui, pour maintenir...** et faire progresser son intégrité, son honneur et sa dignité impose à ses membres une éthique respectant les quatre principes fondamentaux :

— utiliser ses connaissances et compétences au profit du bien-être humain,

— être honnête et impartial, servir avec fidélité la communauté, ses employeurs ou ses clients,

— s'efforcer d'étendre la compétence de sa profession et,

— soutenir les organisations techniques et professionnelles représentant ses disciplines.

## SOMMES-NOUS UNE OU PLUSIEURS PROFESSIONS ?

Il existe une grande confusion dans ce que sont les activités liées à la topographie et la cartographie (en général) et ce en quoi consistent les diverses contraintes qui s'appliquent en vue de l'obtention des résultats souhaités.

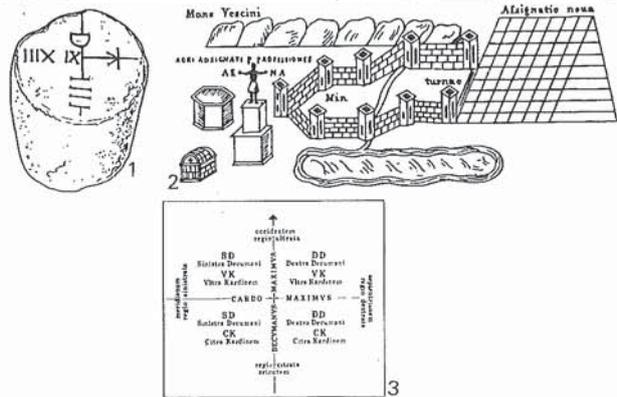
Le malentendu s'aggrave encore quand il s'agit de définir les multiples branches de notre profession (en général). Si les définitions sont relativement claires et faciles à établir en anglais et en allemand, il s'avère qu'en français il est pratiquement impossible de se faire comprendre, tant les termes équivalents nous font défaut.

Toujours est-il qu'une circulaire de l'US Army en date du 29.07.83, en matière de fournitures de travaux, nous donne certaines de ces définitions.

### Définition générale

La topographie et la cartographie comprennent les acti-

vités associées au mesurage, à la localisation et à la préparation des cartes, plans et autres représentations graphiques ou numériques décrivant les caractéristiques physiques naturelles et artificielles des phénomènes et des limites légales de la Terre.



1. Borne de centuriation avec decussis donnant les directions orthogonales du kardo, K, et du decumanus, D, plus des Indications de distances. Diamètre : 40 cm ; hauteur : 78 cm. Museo della Civiltà Romana, salle XLIII. JPA. 2. La centuriation de Mintumo, d'après un dessin des Gromatici veteres. 3. La désignation des directions et des quadrants par l'agrimensor, en supposant que celui-ci regarde vers l'Ouest. JPA. Extrait du livre de Jean-Pierre Adam : la construction Romaine, matériaux et techniques, grands manuels Picard, 82 rue Bonaparte, Paris VI.

## Définitions particulières

Elles servent surtout à faire ressortir la différence entre chaque branche, bien que les méthodes et moyens employés soient, à quelques détails près, identiques.

### 1) Le levé topographique (de génie civil)

Consiste en l'acquisition des données topographiques et cartographiques nécessaires à l'étude de projets de détail de construction d'ouvrages, d'urbanisme, d'exploitation, d'aménagement, des conditions d'implantation et d'édification d'ouvrages ainsi qu'aux études précises de stabilité structurelle ;

"en utilisant des instruments conventionnels et électroniques, la photogrammétrie, les satellites, la télédétection, l'inertiel et tous autres moyens et procédés appropriés".

### 2) Le levé hydrographique (maritime et terrestre)

Consiste en l'acquisition des données hydrographiques et cartographiques servant aux études de projets de construction d'ouvrages, de dragages, d'aménagement, d'opérations spécifiques liées au milieu ;

"en utilisant des instruments conventionnels et électroniques, la photogrammétrie, la télédétection, les satellites, le balayage au sonar latéral, le profilage des fonds immergés et tous autres moyens et procédés appropriés".

### 3) La topométrie foncière

Consiste en levés des propriétés, en repérage, piquetage et matérialisation des points de leurs limites, en vue d'aboutir à une description littérale et graphique des caractéristiques physiques et juridiques à faire apparaître dans les contrats ;

*"en utilisant des instruments conventionnels et électroniques, la photogrammétrie, l'inertiel, les satellites (?) et d'autres moyens et procédés appropriés".*

#### 4) La géodésie

Comprend l'établissement des canevas de référence horizontaux et verticaux des trois premiers ordres, l'astronomie de position, les mesurages gravimétriques et de détermination des champs magnétiques, etc...

*"en utilisant des instruments conventionnels et électroniques, la photogrammétrie, l'inertiel, les satellites et autres moyens et procédés appropriés".*

#### 5) Le levé cartographique

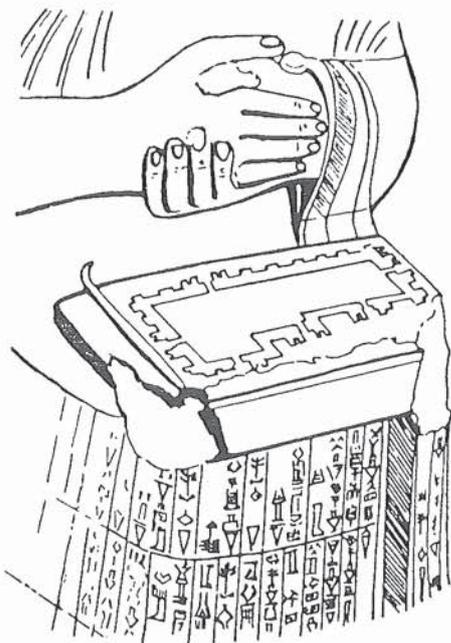
Consiste en l'acquisition des données topographiques, hydrographiques et cartographiques pour l'établissement des cartes géographiques, marines et produits similaires d'utilisation générale, autres que ceux réservés aux besoins particuliers évoqués en 1, 2 et 3 ci-dessus ;

*"en utilisant des instruments conventionnels et électroniques, la photogrammétrie, l'inertiel, les satellites et autres moyens et procédés appropriés".*

#### 6) La cartographie géographique et marine

Comprend l'étude, la compilation, la digitalisation des données, l'établissement des minutes, le dessin, le tirage et la diffusion des produits cartographiques imprimés ou numérisés associés à ceux du génie civil, du foncier, de la géodésie et de la cartographie générale ;

*"en utilisant les méthodes conventionnelles, photogrammétriques, électroniques, d'assistance par ordinateur et autres procédés appropriés".*



Statue du roi et ingénieur Gudéa de Lagasch (2050 ans avant J.-C.) tenant sur ses genoux un plan d'aménagement babylonien.

Certaines opérations techniques, telles que la prise de vue aérienne, ne sont pas considérées comme exécution de levé, à moins qu'elles ne soient prévues par un contrat plus étendu de production topographique ou cartographique.

A première vue ces activités semblent être différentes entre elles et l'on est tenté de distinguer dans chacune une profession à part et, pourquoi pas sous cette dernière encore d'autres. Par exemple, il y a le topogra-

phe de surface, celui des mines, celui qui recherche le micron. Il ne suffit pas non plus de savoir mesurer un enchaînement de triangles pour se qualifier de géodésien ; comme un sondeur d'étang et de rivière ne saurait se prétendre hydrographe de la Marine. On peut être un très bon dessinateur topo sans pour autant savoir établir une carte générale, même assisté par un ordinateur. Raisonner ainsi, par l'absurde, du détail au général, nous amène à considérer chaque branche comme une véritable entreprise rassemblant divers spécialistes élaborant ensemble un produit universel ou hybride ; le fait, par ailleurs, de lier et coiffer plusieurs branches relève du "trust" que seul un organisme d'Etat peut gouverner, tout en abandonnant les nombreuses tâches subalternes, non nobles, à des tâcherons extérieurs et dispersés ; que nous classerions où ?

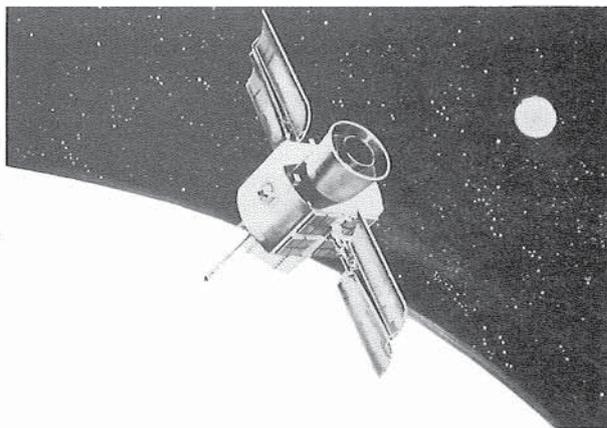
**NON !** J'estime pour ma part que nous formons une seule et unique profession : celle de mesurer la Terre sous tous ses aspects, tout ce qui s'y édifie et qui s'y rattache. Nous poursuivons peut-être des buts différents, pour présenter des produits particuliers à chaque cas, mais nous mesurons, et mesurons en conséquence comme déjà dit ; qui au mètre, au centimètre, au millimètre, au micron ou au décimètre près, c'est selon. Nous mesurons, dimensionnons, apprécions, supputons, auscultons, implantons et contrôlons ; toujours en mesurant et ce que mesure l'un ne sert pas nécessairement à l'autre.

On peut appeler cela Géodésie, Hydrographie, Topographie, Topométrie, Photogrammétrie, Géométrie, Télé-détection, Nivellement, Cartographie, comme on voudra ; pour nous cela se traduira toujours par "mesurage". Pour les Suisses c'est bien "la Mensuration", pour les germanophones "das Vermessungswesen", comme pour les anglophones "the Survey". C'est d'ailleurs sous ces appellations que se sont formées de puissantes associations dont le nombre d'adhérents fait envie et représente toutes les catégories de praticiens provenant des différents secteurs d'activité. Ces organismes sont capables de représenter et de défendre auprès des autorités gouvernementales et des pouvoirs publics, qui les consultent volontiers, les intérêts généraux de l'ensemble de la profession. Ils n'empêchent nullement, au contraire soutiennent en y participant, les négociations catégorielles particulières, etc., etc...

En 1977, je me suis fixé pour but la création d'une telle association.

En 1978, nous sommes parvenus à faire naître l'Association Française de Topographie.

Maintenant, presque 10 ans après, il ne tient qu'à tous ceux qui croient encore en leur "vocation" de faire en sorte pour transformer un rêve en réalité.



Satellite System GPS.